



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Novembre 2023

Délibération n°2023097

Date de convocation : 07/11/2023

Membres en exercice : 29

Votants : 27

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 24/11/2023



L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Cyril FLOURET, Adjoints, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Laurent ABADIE, Cendrène PRIANO-LAFONT, Paul CHRISTIN, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Paul CHRISTIN
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Christelle JABLONSKI pouvoir à Nicolas PAGET
Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Julien LENZI pouvoir à Cyril FLOURET

Absents :

Thierry BLATTES
Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

DOMANIALITE / CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER

Depuis 1997, la Commune de Courthézon travaille en lien étroit avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), par le biais d'une convention d'intervention foncière, pour solliciter et orienter les procédures d'acquisition de cette dernière (déléataire d'un droit de préemption agricole).

Sur la Commune de Courthézon, les enjeux prioritaires sont :

- La reconquête des digues de l'Ouvèze (prévention risque inondation) ;
- La lutte contre le mitage (notamment dans le secteur du Tord et Paluds) ;
- La protection du Captage des 9 Fonds ;
- La préservation de la zone humide des Paluds.

De manière à poursuivre cette action conjointe, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'actualisation de la convention d'intervention foncière avec la SAFER, notamment dans ses aspects financiers, conformément au projet annexé au présent explicatif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2020103 du conseil municipal en date du 08 décembre 2020 portant approbation d'une convention d'intervention foncière avec la SAFER,

REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée E-legisite.com

99_DE-084-2184 00398-20231114-DCM2023097-

Considérant l'intérêt de la commune de Courthézon de maintenir ce partenariat,

Après proposition de la SAFER de réviser la convention en vigueur, conformément au projet ci-après annexé

Le Conseil Municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'aménagement urbain et après en avoir délibéré à l'unanimité :

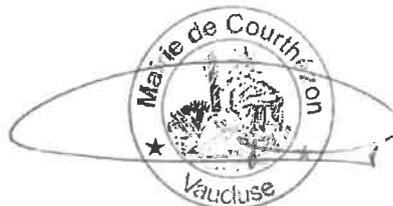
- **APPROUVE** la nouvelle convention d'intervention foncière avec la SAFER ci-après annexée.
- **AUTORISE** le maire à signer cette convention et à poursuivre une politique active de prévention foncière agricole, notamment dans les domaines ci-dessus visés.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.

Le Maire
Nicolas PAGET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée e-legalite.com

99_DE-084-218400398-20231114-DCM2023097-